



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale  
De la cohésion sociale**

**17  
MARS**

**Journée nationale des  
aides à domicile**

**PREMIÈRE ÉDITION**

**#AidesAdomicile**

**DOSSIER DE PRESSE - MARS 2023**

**Contact Presse : Cabinet de Jean-Christophe COMBE**

01 40 56 45 04 - [sec.presse.cabsolidarites@social.gouv.fr](mailto:sec.presse.cabsolidarites@social.gouv.fr)

## **EDITO DE JEAN-CHRISTOPHE COMBE**

### Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Pour concrétiser le virage domiciliaire et rendre possible le souhait majoritaire des Français de vivre chez eux le plus longtemps possible, les aides à domicile sont un maillon essentiel de la vie quotidienne de nos concitoyens les plus fragiles. Leur mobilisation pendant la crise covid ou encore récemment lors des épisodes de canicule ont encore rappelé leur rôle indispensable dans notre société.

C'est pourquoi j'ai décidé, en concertation avec l'ensemble des fédérations du secteur, de créer une journée nationale des aides à domicile le 17 mars pour remercier ces professionnels de l'aide à domicile pour leur engagement et mettre en valeur la place essentielle qu'ils et elles tiennent dans notre solidarité nationale.

L'ensemble des acteurs qui interviennent dans le secteur du domicile ont ainsi été mobilisés autour de cette journée : ARS, DREETS, Conseil départementaux. Je les remercie chaleureusement.

En dédiant cette journée aux aides à domicile, je tiens à :

- Donner de la visibilité à ces centaines de milliers de personnes, principalement des femmes, qui prennent soin et accompagnent, de manière professionnelle, les personnes âgées ou en situation de handicap dans leurs gestes de la vie quotidienne ;
- Renforcer la prise de conscience collective des Français sur ce qu'est la fragilité, la perte d'autonomie et le handicap ;
- Rappeler à la société ce qu'elle doit à ces professions essentielles qui font vivre le lien social et la solidarité au quotidien ;
- Reconnaître le caractère indispensable de ces métiers pour permettre aux personnes âgées et en situation de handicap de vivre à domicile.

## **EDITO DE GENEVIEVE DARRIEUSSECQ**

### Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées

Métier indispensable pour des milliers de nos concitoyens en situation de handicap, les aides à domicile sont un maillon essentiel du « prendre soin » dans notre pays. Au plus près des personnes, leur engagement, leurs gestes, parfois très techniques, constituent un soutien quotidien irremplaçable.

Cette journée nationale du 17 mars : pour les remercier, mais aussi pour faire connaître et reconnaître ce métier du lien et de l'humain. Cette journée du 17 mars aussi : pour dire que l'accompagnement à domicile aura une place grandissante dans le panel des solutions disponibles pour les personnes en situation de handicap.

## SOMMAIRE

<b>LES AIDES A DOMICILE EN FRANCE</b> .....	4
<b>LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DU 17 MARS</b> .....	5
<b>LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT POUR LES AIDES A DOMICILE</b> .....	6
<b>Faciliter le quotidien des aides à domicile</b> .....	7
→ Augmentation du financement des prestations d'aide et de soins à domicile	
→ Soutien à la mobilité des professionnels du domicile	
→ 2 heures hebdomadaires de convivialité	
<b>Un plan national pour renforcer l'attractivité des métiers</b> .....	9
→ L'amélioration des rémunérations	
→ L'amélioration des conditions de travail	
→ Des évolutions pour les services à domicile	
→ L'amélioration des parcours professionnels : de la formation à la qualification	
<b>Recruter de façon massive</b> .....	11
→ Le développement de canaux de recrutement efficaces	

## LES AIDES A DOMICILE EN FRANCE

» *J'exerce le métier d'aide à domicile. C'est une fierté tous les matins. C'est une joie immense de partager le quotidien de mes usagers. Ce métier, je le fais parce que je l'aime. Je veux aller à la rencontre des personnes avec qui je vais échanger et je vais leur apporter le meilleur de moi-même. Aujourd'hui, plus que jamais, le métier d'aide à domicile a besoin de gens pour accompagner au quotidien les personnes qui ont besoin de nous.*

**Elisabeth**, aide à domicile

» *J'adore ce métier. C'est un métier où il faut avoir la vocation de s'occuper des personnes. C'est de la toilette le matin, la préparation au repas le midi, l'après-midi faire différentes activités... Il faut être motivé pour faire ce métier. Au fur et à mesure, on apprend beaucoup de choses. Ce sont des histoires différentes. C'est enrichissant. L'approche avec les personnes, leur apporter du bien-être et du confort. J'ai l'impression à la fin de ma journée d'avoir accompli ma mission.*

**Nadia**, aide à domicile

Aujourd'hui, 570 000 aides à domicile permettent quotidiennement aux Français en perte d'autonomie de continuer à vivre à domicile dans les meilleures conditions.

Cette profession, au service des personnes vulnérables, est plébiscitée par une majorité des Français, qui sont 80 % à souhaiter des politiques qui favorisent le maintien à domicile des personnes âgées<sup>1</sup>.

### ⇒ Quelles missions exercent-ils ?

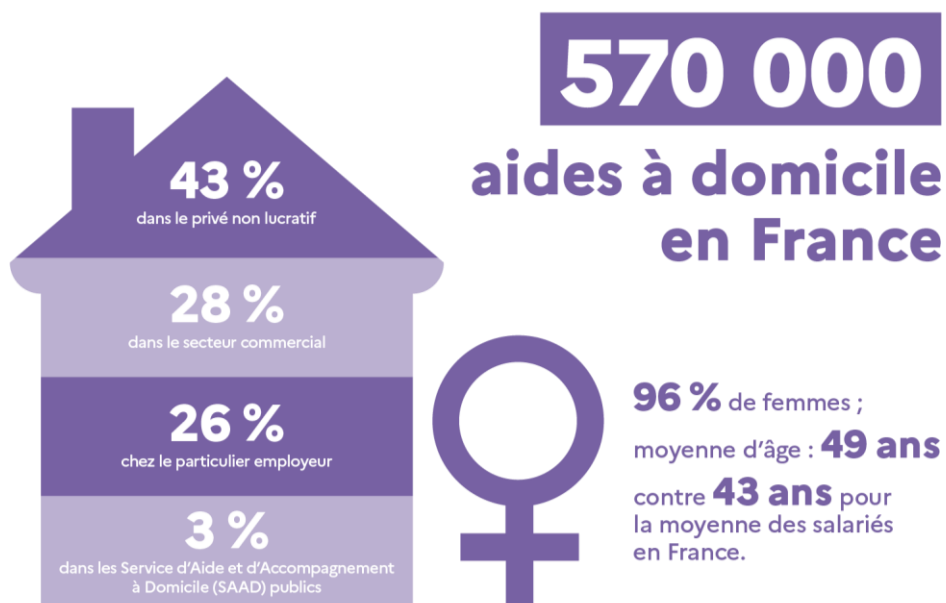
Les aides à domicile, également appelés auxiliaires de vie sociale ou accompagnants éducatifs et sociaux :

- réalisent des interventions sociales au quotidien pour accompagner les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie ;
- interviennent seuls au domicile de particuliers pour les aider à accomplir les actes de la vie quotidienne qu'ils ne peuvent plus faire seuls : faciliter le lever, faire la toilette, réaliser les soins d'hygiène, faire les courses, préparer les repas ;
- jouent également un rôle important pour favoriser l'épanouissement social et relationnel des personnes accompagnées.

Leurs actions varient en fonction du degré d'autonomie des personnes et de leurs demandes et besoins : de l'entretien du cadre de vie au maintien et au développement de leur autonomie.

<sup>1</sup> Source : étude Odoxa réalisée en 2021

⇒ **Chiffres clés**



⇒ **Les défis**

A l'horizon 2030 : 21 millions de Français seront âgés de 60 ans et plus. Pour la première fois, la part des personnes âgées de plus de 65 ans sera plus importante que celle des moins de 15 ans. On estime à 3 millions le nombre de personnes en perte d'autonomie (contre 2,5 millions en 2015).

Dans ce contexte, pour faire face au vieillissement de la population, l'Etat entend relever 3 grands défis de front :

- **Réussir le « virage domiciliaire »**, en permettant à ceux qui le souhaitent de vieillir chez eux ;
- **Permettre à chacun de vieillir chez soi, en bonne santé et dans les meilleures conditions possibles ;**
- **Rendre plus attractifs les métiers du domicile**, alors qu'on estime à 305 000 le nombre de recrutements nécessaires d'ici à 2030, pour répondre au vieillissement de population.

## LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION DU 17 MARS

Une campagne de communication a été réalisée à l'occasion de la première édition de la journée nationale des aides à domicile. Cette journée doit être l'occasion de remercier les professionnels de ce secteur pour leur engagement et ainsi valoriser et mettre en lumière la place essentielle qu'ils tiennent au quotidien auprès de beaucoup de nos concitoyens.

- ⇒ **1 date clé mise en avant par une identité visuelle** sous forme d'éphéméride pour souligner l'importance de cette journée et donner de la visibilité à ce métier et à ceux qui l'exercent.



- ⇒ **2 illustrations concrètes de ce qu'apporte les aides à domicile.** Ces affiches valorisent l'importance de leur rôle au quotidien pour accompagner les personnes âgées ou en situation de handicap, ainsi que toutes les personnes qui ont besoin d'aide pour rester chez elles. Elles sont l'occasion de leur témoigner notre reconnaissance. Elles illustrent des moments de vie ainsi que le lien social fort entre le bénéficiaire et son aide à domicile.



- ⇒ **3 vidéos témoignages publiés sur les réseaux sociaux le 17 mars**
- 1 vidéo d'une aide à domicile accompagnée par le ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées lors de sa tournée quotidienne.
  - 1 vidéo d'une aide à domicile qui présente son métier, ses missions, les qualités nécessaires, les perspectives d'évolutions ;
  - 1 vidéo de deux bénéficiaires qui remercient les aides à domicile pour leur travail, leur écoute, leur accompagnement et leur engagement dans ce métier.
- ⇒ **Des multiples partenaires mobilisés** tout au long de la journée grâce à un kit de campagne dématérialisé réunissant l'ensemble des supports de communication, pour amplifier la communication sur tout le territoire.

# LES ACTIONS DU GOUVERNEMENT POUR LES AIDES A DOMICILE

## Faciliter le quotidien des aides à domicile

### Augmentation du financement des prestations d'aide et de soins à domicile

Face au problème structurel de sous-financement du secteur, l'Etat a engagé avec la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 une réforme de la tarification des prestations d'aide et de soins à domicile. Cette étape représente un jalon important du virage domiciliaire.

Cette réforme, d'un coût total de 870 M€, prévoit entre 2022 et 2027 :

- un **tarif minimal national garanti applicable à tous les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) par tous les départements**, fixé par arrêté chaque année : 22 € pour 2022 et à 23 € pour 2023. **A compter de 2024, il sera indexé sur la majoration tierce personne, elle-même indexée sur l'inflation ;**
- une **dotation complémentaire de 3 € par heure d'intervention**, indexée sur l'inflation pour renforcer la qualité et diversifier l'offre des services d'aide à domicile : horaires d'intervention élargis, lutte contre l'isolement, qualité de vie au travail des professionnels.

D'ici 2027, 229M€ bénéficieront aux services de soins dispensant des soins infirmiers à domicile (SSIAD) et du volet soin des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) pour leur permettre de mieux accompagner les personnes dont les besoins de soins et le niveau de perte d'autonomie sont importants.

### Soutien à la mobilité des professionnels du domicile

Les professionnels de l'aide à domicile sont amenés à parcourir de nombreux kilomètres pour se rendre au domicile des bénéficiaires. En zone rurale plus particulièrement, le soutien à la mobilité des aides à domicile représente un enjeu majeur.

#### ⇒ Une enquête sur la mobilité

Afin de mettre en place des solutions rapides pour faciliter leurs déplacements, la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a lancé, le 6 février dernier, une enquête sur la mobilité auprès de l'ensemble des services à domicile et des professionnels.

**Cette enquête, dont les résultats sont attendus au printemps, permettra de mieux appréhender les pratiques liées à la mobilité des professionnels et à prendre en compte les principales difficultés auxquelles ils sont confrontés pour y apporter des réponses adaptées.**

**Ces résultats éclaireront les retours plus qualitatifs exprimés sur le sujet dans le cadre des ateliers citoyens organisés sur le sujet dans le cadre du Conseil national de la refondation dédiée à la problématique du Bien Vieillir.**

⇒ **Vers une prise en charge des déplacements non-consécutifs**

Pour faire face à l'une des principales difficultés soulevées par les professionnels, à savoir la non-indemnisation des trajets dits « non-consécutifs », l'Etat souhaite engager des travaux avec les Départements pour mieux intégrer la prise en charge des déplacements non-consécutifs.

⇒ **Une dotation financière complémentaire pour les services**

Pour mieux répondre aux enjeux de l'amplitude horaire des interventions et de couverture territoriale, une dotation financière complémentaire a été mise en place en septembre 2022 par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui peut permettre de financer notamment des actions en faveur de la mobilité des professionnels.

## **| 2 heures hebdomadaires de convivialité**

Pour permettre aux aides à domicile de retrouver du temps pour l'exercice de leurs missions et ainsi de donner davantage de sens à leurs interventions, deux heures de temps dédié au lien social seront progressivement déployées à partir de 2024.

Cette mesure, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, est inscrite dans la loi de financement de la sécurité sociale 2023 pour un montant total de 452 millions d'euros (dont 73 millions en 2024, 149M€ en 2025 et 230M€ en 2026).

Elle concernera les bénéficiaires de l'allocation perte d'autonomie, soit plus de 800 000 personnes à ce jour et près de 1 million en 2030.



## Un plan national pour renforcer l'attractivité des métiers

Les métiers du social et du médico-social constituent le 4<sup>ème</sup> pourvoyeur d'activité en France. Pouvoir s'appuyer sur les professionnels est une condition majeure pour rendre effective la société du bien vieillir, mieux accompagner les personnes, et redynamiser le secteur afin d'attirer davantage de professionnels et ainsi par la même occasion concrétiser la promesse du plein emploi.

Dans une logique interministérielle, nous devons renforcer et accélérer la stratégie autour des métiers du secteur social et médico-social pour enrayer la dynamique actuelle de pénurie des professionnels du secteur, en mobilisant des mesures d'urgence mais aussi des solutions plus structurelles en matière de formation, parcours professionnels, validation des acquis de l'expérience, meilleure organisation du travail et une rémunération qui tient davantage compte de la réalité des pratiques professionnelles. C'est donc un ensemble de leviers qui méritent d'être enclenchés pour mieux attirer et fidéliser les professionnels vers métiers du grand âge et de l'autonomie.

### | L'amélioration des rémunérations

En 2022, le salaire d'un accompagnant éducatif et social se situe entre 1 300 et 1 500 euros nets mensuels en début de carrière.

Depuis 2021, des avancées significatives ont été mises en place concernant les rémunérations de l'ensemble du secteur des services d'aide à domicile.

+ 15% en moyenne  
en 2021

→ Pour les aides à domicile du secteur associatif

+ 189€  
net mensuel

→ Pour les aides à domicile des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) relevant de la fonction publique territoriale (CCAS, CIAS)

Revalorisation  
du point d'indice

→ Pour l'ensemble des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> juillet 2022  
→ Mesures de revalorisation dans le secteur associatif

## L'amélioration des conditions de travail

Parmi les aides à domicile :

- 46 % des personnes travaillent le samedi, 35% le dimanche et 6% de nuit ;
- 21% des personnes travaillent à temps complet plus de 40 heures par semaine, et 73% à temps partiel, dont 27% en sous-emploi ;
- 51% n'ont pas les mêmes horaires tous les jours et 29% ne bénéficient pas de 48h de repos consécutif.

En 2017, le secteur de l'aide à domicile compte 3 fois plus d'accidents du travail et de maladies professionnelles que la moyenne nationale.

Aussi, dans le cadre du CNR Bien vieillir, l'Etat a engagé des travaux pour réactualiser la stratégie « Qualité de vie au travail » dans le secteur du domicile et réduire massivement la sinistralité dans ce secteur. Il s'agit notamment de questionner les organisations de travail et la pratique managériale pour remettre au cœur de leur métier les enjeux de qualité de vie au travail, en tenant compte des innovations existantes sur le terrain et qu'il serait nécessaire de déployer au niveau national.

D'ores-et-déjà, depuis septembre 2022 : la dotation complémentaire attribuée par la CNSA peut notamment permettre aux services de financer des actions d'amélioration de la qualité de vie au travail pour leurs professionnels (temps d'équipe, de coordination, lutte contre le temps partiel subi, etc.) sans lesquelles le service rendu aux personnes est fragilisé.

## Des évolutions pour les services à domicile

A partir de juillet 2023, les services autonomie à domicile se constitueront progressivement. L'objectif est, pour l'utilisateur, de permettre aux personnes accompagnées et à leurs aidants de bénéficier d'un interlocuteur privilégié, qui organise à la fois les prestations d'aide et de soins à domicile, afin de leur simplifier la vie et de limiter les démarches à réaliser.

Pour les professionnels des services, cette réforme sera conçue pour renforcer l'attractivité des missions :

- Consacrer le rôle de vigie dans la prévention de la perte d'autonomie et le repérage des fragilités.
- Financer des temps d'échanges entre professionnels pour partager des bonnes pratiques mais aussi échanger sur la situation des personnes accompagnées. Cela limitera la solitude de l'exercice des métiers.
- Créer des perspectives professionnelles entre les missions d'aide et de soins à domicile.

## L'amélioration des parcours professionnels : de la formation à la qualification

Comment construire des carrières attractives ? Comment assurer une meilleure qualification des professionnels ?

Dans le cadre du CNR Bien vieillir, l'Etat travaille sur des sujets relatifs à la stimulation des **parcours professionnels** via des outils existants qu'il s'agira de renforcer pour le secteur : VAE, alternance, création de passerelles entre les métiers, possibilité de réaliser des parcours professionnalisant et une carrière dans le secteur.

L'Etat renforce ses actions concernant la formation professionnelle, pour :

- Lever les freins juridiques pour développer l'apprentissage dans le secteur ;
- Déployer une politique de gestion des emplois et des compétences, à travers un engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) sur les métiers du grand âge et de l'autonomie entre l'Etat et l'ensemble des partenaires sociaux du secteur en 2022 (coût : 2,3 M€).

## Recruter de façon massive

### | Le développement de canaux de recrutement efficaces

Alors qu'un poste sur cinq est non pourvu aujourd'hui, le secteur devra recruter plus de 100 000 postes supplémentaires d'aide à domicile en 2030.

Pour faire face aux défis de recrutement, l'Etat et les acteurs professionnels du secteur ont lancé plusieurs actions dans le cadre du **Plan métiers du grand âge et de l'autonomie** visant à favoriser l'embauche de nouvelles recrues et la formation professionnelle, avec notamment :

- **Des campagnes nationales de recrutement** : sous l'impulsion des ministres en charge des solidarités et du travail, une première campagne de recrutement a été lancée en urgence fin 2020, sous l'égide des préfets et des ARS et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi. Cette campagne a été reconduite et élargie en janvier 2022 au champ du sanitaire.
- **Des actions pour attirer de nouveaux publics** :
  - En direction des jeunes talents : valorisation du secteur médico-social dans le cadre du Plan jeunes **#1jeune1Solution**, incitation à participer à des missions de services civiques sur le thème de solidarité aux seniors ;
  - En direction des demandeurs d'emploi : mise en place d'actions coordonnées avec Pôle Emploi valorisant les formations courtes, les contrats aidés et les périodes de mises en situation professionnelle ;
  - En direction des publics éloignés : lancement de dispositifs pour faire découvrir les métiers du grand âge aux personnes éloignées de l'emploi et personnes réfugiées.
- **20 plateformes des métiers de l'autonomie dans les territoires** ont été financées par l'Etat, pour faciliter la promotion locale des opportunités professionnelles.

Ainsi, **d'octobre 2021 à septembre 2022 : 65% des offres d'emploi à domicile ont été pourvues**, soit 128 973 sur 199 741 (source Pôle emploi)

**Les actions portées dans ce Plan seront suivies dans le cadre du programme prioritaire du gouvernement** : « Répondre aux difficultés de recrutement et de fidélisation dans les métiers de la santé et du social », en lien avec le secteur sanitaire.